

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2021

Présents : HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, SOL Sébastien, CHARPIN Frédéric, ARLAUD Laetitia, DAVID Éric, ARLAUD Marielle.

Absents : GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice avec procuration à HUSTACHE Christiane, MICHEL Stéphanie.

- Décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise 3BTP pour la réalisation du terrassement et des remblais pour les futurs containers molocks sur le parking de la Cliétaz. Le montant du devis s'élève à 3 815 € HT soit 4 578.00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

- Motion contre la fermeture d'une classe au collège Maurienne de St Jean de Maurienne :
Madame le Maire présente au Conseil Municipal la motion du Conseil Communautaire contre la fermeture d'une classe au collège Maurienne. Le Conseil Municipal s'oppose solennellement à cette réduction d'effectif au collège Maurienne, dans un contexte sanitaire inadéquat, qui mènerait à des classes surchargées et des conditions d'exercice de l'enseignement toujours plus détériorées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité, la suspension immédiate de la mesure de fermeture d'une classe au collège Maurienne de St Jean de Maurienne.

- Groupement de commande pour l'exploitation des bois dans les forêts publiques :
Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre des Communes Forestières de Savoie (COFOR 73), relatif au groupement de commande et au marché ETF 2021.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à une abstention et 8 voix pour de signer la « convention constitutive du groupement entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du Département de la Savoie » dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membres co-acheteur sur la période 2021-2024.
Le Conseil Municipal, accepte à une abstention et 8 voix pour, que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché ETF 2021. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

- Terrain multisports : Madame Arlaud Laetitia présente au Conseil Municipal le projet de terrain multisports. Le Conseil Municipal est d'accord pour lancer ce projet à 7 voix pour et 2 abstentions. Le projet sera porté par le SIVOMA qui en a la compétence. Ce projet sera effectif pour 2022.

Questions diverses :

- Chemin de la Ferrandière : aucun chemin communal n'est porté sur le cadastre pour desservir les habitations de la Ferrandière.

- Italien à l'école primaire : la décision sera prise en réunion du SIVOMA.

- Donne son accord à l'académie Musica' Vestys du 7 juillet au 17 juillet 2021. La commune mettra à disposition les deux salles polyvalentes ainsi que le bâtiment en face du bar de l'équipe.

- Maurienne judo : emplacement extérieur.

- Compétence eau à la 3CMA : la commune de St Jean d'Arves souhaite garder sa compétence eau jusqu'en 2026.

- Mise en place de l'adressage. Visite des élus dans les hameaux. Une note d'information va être envoyée aux habitants.